



États financiers consolidés

Conseil national de recherches Canada

31 mars 2014

Conseil national de recherches Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil national de recherches Canada (CNRC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CNRC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CNRC concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CNRC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 a été réalisée conformément à la *Politique du Conseil du Trésor sur le contrôle interne* et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du CNRC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations du CNRC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers consolidés au président.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés du CNRC pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes du CNRC en matière de rapports financiers.



John R. McDougall, ing.
Le président

Ottawa, Canada
Le 26 juin 2014



Michel Piché, M.A.P., CPA, CMA, CIA
Le vice-président, Services de gestion
intégrés et chef de la direction financière



Le 26 juin 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil national de recherches Canada et au ministre de l'Industrie

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil national de recherches Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état consolidé de la variation (des actifs financiers nets ministériels) de la dette nette ministérielle et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 Bank Street, Suite 800, Ottawa, Ontario, Canada K1P 1E4
T: +1 613 237 3702, F: +1 613 237 3963



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil national de recherches Canada au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de (ses actifs financiers nets) de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la situation financière
au 31 mars

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| | | Redressé (note 4) |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 5) | 141 150 | 167 560 |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires | 28 978 | 31 699 |
| Avantages incitatifs relatifs à des baux | 40 398 | 42 946 |
| Revenus reportés (note 6) | 9 880 | 11 498 |
| Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées | - | 75 |
| Avantages sociaux futurs (note 7) | <u>52 163</u> | <u>67 241</u> |
| Total des passifs | 272 569 | 321 019 |
| Actifs financiers | | |
| Montant à recevoir du Trésor | 271 642 | 290 720 |
| Débiteurs (note 8) | 30 195 | 30 641 |
| Stocks destinés à la revente | 2 932 | 2 843 |
| Encaisse et placements (note 9) | <u>2 436</u> | <u>2 744</u> |
| Total des actifs financiers bruts | 307 205 | 326 948 |
| Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement | | |
| Débiteurs (note 8) | <u>(108)</u> | <u>(76)</u> |
| Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement | (108) | (76) |
| Total des actifs financiers nets | 307 097 | 326 872 |
| (Actifs financiers nets ministériels) dette nette ministérielle | (34 528) | (5 853) |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 11 170 | 12 883 |
| Placements de fonds de dotation (note 10) | 4 880 | 4 812 |
| Stocks destinés à la consommation | 4 005 | 4 375 |
| Immobilisations corporelles (note 11) | <u>519 896</u> | <u>523 404</u> |
| Total des actifs non financiers | 539 951 | 545 474 |
| Situation financière nette ministérielle | <u>574 479</u> | <u>551 327</u> |
| Obligations contractuelles (note 12) | | |
| Passifs éventuels (note 13) | | |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



John R. McDougall, ing.
Le président



Michel Piché, M.A.P., CPA, CMA, CIA
Le vice-président, Services de gestion
intégrés et chef de la direction financière

Ottawa, Canada
Le 26 juin 2014

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 Résultats prévus | 2014 | 2013 Redressé (note 4) |
|--|------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| Charges | | | |
| Technologies de fabrication | 149 269 | 128 962 | 135 514 |
| Technologies de l'information et des communications (TIC) et technologies émergentes | 69 974 | 65 660 | 65 710 |
| Aide à la recherche industrielle | 275 399 | 281 744 | 248 285 |
| Technologies en santé et en sciences de la vie | 98 904 | 91 253 | 87 423 |
| Énergie et technologies environnementales | 41 360 | 38 099 | 40 941 |
| Infrastructure nationale en science et en technologie | 104 305 | 100 286 | 101 760 |
| Information scientifique, technique et médicale | 22 158 | 23 467 | 21 106 |
| Services internes | <u>216 915</u> | <u>204 046</u> | <u>212 384</u> |
| Total des charges | 978 284 | 933 517 | 913 123 |
| Revenus | | | |
| Services de recherche | 76 554 | 50 097 | 50 441 |
| Services techniques | 80 895 | 77 892 | 79 530 |
| Propriété intellectuelle, redevances et frais | 11 704 | 9 357 | 8 455 |
| Vente de biens et de produits d'information | 9 150 | 5 878 | 4 422 |
| Location | 5 990 | 5 751 | 6 215 |
| Subventions et contributions | 2 359 | 2 940 | 2 884 |
| Avantages incitatifs relatifs à des baux | 2 548 | 2 548 | 2 548 |
| Autres | 505 | 2 003 | 649 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | <u>(295)</u> | <u>(117)</u> | <u>128</u> |
| Total des revenus | 189 410 | 156 349 | 155 272 |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 788 874 | 777 168 | 757 851 |
| Financement du gouvernement et transferts | | | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement | 708 983 | 774 580 | 647 434 |
| Variation des montants à recevoir du Trésor | 4 713 | (19 078) | 106 894 |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 14) | 53 349 | 44 998 | 46 498 |
| Transferts en provenance/à destination d'autres ministères (note 15) | <u>-</u> | <u>(180)</u> | <u>(528)</u> |
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | 21 829 | (23 152) | (42 447) |
| Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice | 525 831 | 551 327 | 508 880 |
| Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice | 504 002 | 574 479 | 551 327 |

Information sectorielle (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la variation (des actifs financiers nets ministériels) de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2014 | 2013 |
|--|---------------------|-----------------|----------------------|
| | Résultats prévus | | Redressé (note 4) |
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | 21 829 | (23 152) | (42 447) |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 30 778 | 58 737 | 45 135 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (62 375) | (58 493) | (61 058) |
| Produits d'aliénation d'immobilisations corporelles | - | (1 665) | (173) |
| Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements | (1 638) | (2 380) | (126) |
| Transferts en provenance/à destination d'autres ministères (note 15) | - | (168) | 525 |
| Autres ajustements | - | 461 | (52) |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | (33 235) | (3 508) | (15 749) |
| Variation due aux stocks destinés à la consommation | - | (370) | 272 |
| Variation due aux placements du fonds de dotation | 110 | 68 | 88 |
| Variation due aux charges payées d'avance | - | (1 713) | 1 213 |
| Variation nette (des actifs financiers ministériels) de la dette nette ministérielle | (11 296) | (28 675) | (56 623) |
| (Actifs nets financiers ministériels) dette nette ministérielle – début de l'exercice | 28 445 | (5 853) | 50 770 |
| (Actifs nets financiers ministériels) dette nette ministérielle – fin de l'exercice | 17 149 | (34 528) | (5 853) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 Redressé (note 4) |
|---|----------------|-------------------------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 777 168 | 757 851 |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (58 493) | (61 058) |
| Transferts en provenance/à destination d'autres ministères | 12 | 1 053 |
| Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | (2 380) | (126) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 14) | (44 998) | (46 498) |
| Réduction de valeur des placements en actions | (26) | (129) |
| Autres ajustements aux immobilisations corporelles | 461 | (52) |
| Variations de l'état consolidé de la situation financière : | | |
| (Diminution) augmentation des débiteurs | (478) | 4 110 |
| Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente | 89 | (418) |
| (Diminution) augmentation des charges payées d'avance | (1 713) | 1 213 |
| Augmentation (diminution) des stocks destinés à la consommation | (370) | 272 |
| Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer | 26 410 | (64 755) |
| Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires | 2 721 | 3 413 |
| Diminution des avantages incitatifs relatifs à des baux | 2 548 | 2 548 |
| Diminution des revenus reportés | 1 618 | 3 709 |
| Diminution des avantages sociaux futurs | 15 078 | 1 091 |
| Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement | 717 647 | 602 224 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 58 737 | 45 135 |
| Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles | (1 665) | (173) |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations | 57 072 | 44 962 |
| Activités d'investissement | | |
| Revenu des investissements du fonds de dotation | 144 | 196 |
| Prix donnés du fonds de dotation | (76) | (108) |
| (Diminution) augmentation de l'encaisse et des placements détenus par TCFH | (282) | 89 |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement | (214) | 177 |
| Activité de financement | | |
| Diminution des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées | 75 | 71 |
| Encaisse utilisée pour l'activité de financement | 75 | 71 |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | 774 580 | 647 434 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* ("Loi sur le CNRC") et est un établissement public conformément à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La mission du CNRC est de collaborer avec les clients et les partenaires afin de mener des recherches stratégiques, offrir des services scientifiques et techniques pour la mise au point et le déploiement de solutions qui répondent aux besoins actuels et futurs des entreprises et de la société canadienne.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le CNRC fait rapport en fonction des programmes d'activités suivants :

- Technologies de fabrication : effectue de la recherche et du développement multidisciplinaires en consultation avec l'industrie, les universités, les ministères fédéraux et les autres acteurs clés du secteur de l'innovation pour rehausser ainsi la compétitivité mondiale de l'industrie canadienne en conférant au savoir et à l'innovation une valeur économique réelle et en transférant des technologies aux entreprises pour qu'elles leur servent de solutions commerciales.
- Technologies de l'information et des communications (TIC) et technologies émergentes : mobilise, collabore et unit les principaux acteurs des milieux universitaires, de l'administration publique et du secteur privé et permet la création de partenariats de recherche majeurs visant l'élaboration de solutions de recherche intégrées dans le domaine des technologies de l'information et des communications, et des technologies en émergence.
- Aide à la recherche industrielle (PARI) : propose un éventail de services-conseils techniques et commerciaux ainsi qu'une aide financière aux petites et moyennes entreprises canadiennes engagées dans des activités de recherche et de développement visant la commercialisation d'innovations technologiques afin d'augmenter leur capacité et compétence d'innover, de commercialiser et de générer des activités économiques significatives pour l'Industrie canadienne.
- Technologies de la santé et des sciences de la vie : mobilise et unit les principaux acteurs des milieux universitaires, de l'administration publique et du secteur privé, et les incite à s'associer pour exécuter conjointement des recherches susceptibles de mener à la découverte de solutions intégrées à des problèmes complexes dans le secteur de la santé et des sciences de la vie.
- Énergie et technologies environnementales : en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, des universités et des entreprises, vise à mettre en commun suffisamment de connaissances et de savoir-faire pour que la recherche ait une incidence dans des domaines d'une importance cruciale pour le Canada en matière d'environnement et d'énergie renouvelable.
- Infrastructure nationale en science et en technologie : gère les installations scientifiques et techniques nationales et l'infrastructure primordiale à la recherche, le développement et l'innovation par les milieux canadiens de la science et de la technologie.
- Information scientifique, technique et médicale : assure le fonctionnement et le maintien de la Bibliothèque scientifique nationale, et plus particulièrement le maintien de la collection nationale d'information scientifique, technique et médicale afin de faciliter la découverte de connaissances, la recherche interdisciplinaire, l'innovation et la commercialisation.
- Services internes : groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales de l'organisation. Ils comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble de l'organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CNRC est financé principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CNRC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état consolidé des résultats correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs et consolidés intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2013-2014*.

b) Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent à la fois le CNRC et sa part des comptes de la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH ou "la Société"). La relation du CNRC avec TCFH répond à la définition d'un partenariat avec le gouvernement en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que ses résultats soient consolidés par intégration proportionnelle dans ceux du CNRC. Tous les soldes inter-organisationnels et opérations inter-sociétés sont éliminés dans le cadre du processus de consolidation. Le TCFH a des états financiers audités au 31 décembre 2013 qui ont été proportionnellement consolidés avec les états financiers du CNRC au 31 mars 2014.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CNRC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CNRC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CNRC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

d) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire en fin d'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CNRC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

e) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent comme suit :

- Services de recherche et services techniques : les revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, en utilisant le pourcentage d'avancement des travaux.
- Propriété intellectuelle, redevances et frais : les revenus sont comptabilisés sur la durée de vie de la licence.
- Vente de biens et de produits d'information : les revenus sont comptabilisés lorsque les biens ou produits d'information sont livrés au client.
- Location : les revenus sont comptabilisés sur la durée du bail ou de l'utilisation de la propriété.
- Subventions et contributions : les revenus sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les fonds qui ont été reçus, pour lesquels le CNRC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future, sont comptabilisés comme revenus reportés.

Les recettes sont déposées au Trésor. En vertu de la Loi sur le CNRC, le CNRC peut utiliser les recettes tirées de ses activités dans l'exercice en cours ou dans les années subséquentes.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CNRC. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du CNRC.

f) Charges

- Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.
- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers consolidés ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits, en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques, les indemnités des accidentés de travail, les services liés à l'unité des services de courriels, de centres de données, du réseau et l'unité de soutien à l'unité des services de courriels de centres de données, du réseau ainsi que l'acquisition et la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour les dispositifs d'utilisateurs locaux sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique ("le Régime"), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CNRC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CNRC découlant du régime. La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ

Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

h) Avantages incitatifs relatifs à des baux

Les avantages incitatifs relatifs à des baux représentent des incitatifs reçus par le CNRC afin de conclure des ententes de location pour des propriétés louées à un coût nominal d'un dollar. Les avantages incitatifs relatifs à des baux sont reportés et amortis selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations corporelles correspondantes.

i) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

k) Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs pour l'assainissement des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs liés aux obligations correspondant à la restauration des immobilisations.

i) Le passif pour l'assainissement est comptabilisé à titre de charges à payer afin de constater les coûts estimatifs liés à la gestion et la remise en état des sites contaminés lorsque le CNRC est tenu, ou sera probablement tenu, d'assainir les sites. Si la responsabilité pour assainir est indéterminable, le montant est divulgué à titre de passif éventuel. Si la responsabilité pour assainir est indéterminable et qu'une estimation raisonnable ne peut être faite, la nature, source et étendue de la contamination sont divulgués à titre de passif éventuel.

ii) L'obligation future pour la restauration des immobilisations est comptabilisée à titre de charge à payer afin de constater les coûts estimés liés à la restauration des immobilisations corporelles. Ces coûts sont habituellement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation en fonction d'une exigence imposée par une loi, une réglementation ou un accord contractuel stipulant que le CNRC est obligé, ou sera probablement obligé, de restaurer l'immobilisation corporelle. Si l'obligation de restaurer l'immobilisation corporelle est indéterminable, le montant est divulgué à titre de passif éventuel. Si l'obligation de restaurer l'immobilisation corporelle est indéterminable et qu'une estimation ne peut être faite, la nature et la source de l'obligation potentielle sont divulguées à titre de passif éventuel. Les obligations sont évaluées initialement à leur juste valeur, déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation, et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'immobilisation concernée. Au cours des exercices subséquents, le passif est rajusté pour tenir compte de la désactualisation et de toutes modifications du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti de la même façon que l'immobilisation connexe, et la charge de désactualisation est prise en compte dans les résultats de fonctionnement.

l) Stocks

Les stocks se composent de pièces, de matériel et de fournitures conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure ainsi que des stocks destinés à la revente. Les stocks destinés à la revente sont comptabilisés au moindre du coût, selon la méthode du coût moyen, ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à la consommation sont comptabilisés au coût en utilisant la méthode du coût moyen.

m) Placements en actions

Les placements en actions comprennent des actions dans des sociétés publiques et fermées. Les placements en actions du CNRC sont généralement obtenus en raison de négociations de règlement de dettes ou en raison d'opérations non monétaires (le CNRC fournit de l'aide financière à des conditions supérieures à celles du marché aux sociétés par l'accès à la propriété intellectuelle, au matériel et à l'espace d'incubation dans les laboratoires). Si l'on ne peut déterminer la valeur des opérations non monétaires, les placements en actions sont initialement enregistrés à une valeur nominale. Autrement, ils sont initialement enregistrés à la juste valeur qui est fondée sur les prix du marché. Si la juste valeur des placements en actions devient inférieure à la valeur comptable et que cette moins-value est jugée durable, la valeur des placements en actions est réduite à la juste valeur.

n) Placements de fonds de dotation

Les dotations sont des dons assujettis à des restrictions externes stipulant que les ressources doivent être maintenues en permanence au CNRC. Les revenus de placements des dotations ne peuvent servir qu'aux fins établies par les donateurs.

Les fonds reçus pour les dotations sont investis dans des obligations ainsi que dans des instruments financiers dont le risque est faible et sont comptabilisés au coût amorti. L'escompte ou la prime déterminé au moment de l'acquisition est amorti jusqu'à l'échéance de l'obligation.

o) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères ainsi que les actifs et passifs de TCFH sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains et les pertes résultant de transactions en devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle selon les activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets liés à la vente de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les revenus. Les gains et les pertes nets liés à l'achat de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les charges. Les obligations contractuelles peuvent contenir des montants en devises étrangères qui sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur au 31 mars 2014. Les revenus et dépenses du TCFH sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de l'exercice financier.

p) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est de 10 000 \$ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les apports en immobilisations corporelles sont enregistrés à la juste valeur, et ce, à la date de l'apport. Le CNRC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les biens acquis selon les contrats de location-acquisition sont inscrits au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles à la date d'entrée en vigueur du bail ou de la juste valeur. Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont enregistrées au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente et aucun amortissement n'est enregistré pour cette catégorie de biens lorsque l'immobilisation corporelle est déterminée comme étant destinée à la vente.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

| Catégorie d'immobilisations corporelles | Période d'amortissement |
|--|--|
| Terrains | Sans objet |
| Bâtiments et installations | 25 ans |
| Travaux et infrastructure | 25 - 40 ans |
| Machinerie, matériel et mobilier de bureau | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans |
| Logiciels informatiques | 5 ans |
| Véhicules | 7 ans |
| Aéronefs | 15 - 30 ans |
| Améliorations locatives | Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration |
| Immobilisations corporelles louées | Selon la catégorie d'immobilisations corporelles |

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie appropriée dans l'exercice au cours duquel elles sont mises en service et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Lorsque le CNRC conclut des baux pour des terrains à une valeur nominale, l'opération est traitée comme une opération non monétaire et est enregistrée à la juste valeur. Si l'on ne peut déterminer raisonnablement la juste valeur, le montant de l'opération est enregistré à la valeur nominale.

Les immobilisations corporelles consolidées de TCFH sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles allant de 4 à 50 ans.

q) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Au moment de la préparation de ces états financiers consolidés, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le pourcentage d'achèvement sur les revenus provenant des ventes de services, le passif éventuel, les passifs pour l'assainissement, les obligations futures pour la restauration des immobilisations, le passif au titre des indemnités de départ, la provision pour créances douteuses, la juste valeur des opérations non monétaires liées aux immobilisations corporelles louées ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le CNRC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, courant ou ultérieur. Par conséquent, le CNRC affiche des résultats de fonctionnement nets différents pour l'exercice selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|--|----------------|----------------------|
| | | Redressé (note 4) |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 777 168 | 757 851 |
| Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations : | | |
| Revenus | 156 349 | 155 272 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (58 493) | (61 058) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 14) | (44 998) | (46 498) |
| Diminution des avantages sociaux futurs | 15 078 | 1 091 |
| Augmentation des salaires à payer | (8 073) | (4 871) |
| Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires | 2 721 | 3 413 |
| Remboursement de charges des exercices antérieurs | 2 562 | 4 909 |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | (2 380) | (126) |
| Coûts des biens vendus | (2 038) | (654) |
| Dépenses pour mauvaises créances | (680) | (14) |
| Diminution des stocks | (616) | (173) |
| Autres | (503) | (692) |
| (Augmentation) diminution des charges à payer non imputées aux autorisations | (89) | 175 |
| (Augmentation) diminution du passif pour assainissement | (29) | 298 |
| Ententes financières avec d'autres ministères et organismes | - | (51 148) |
| Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations | 58 811 | (76) |
| Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations : | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et ajouts aux actifs en construction | 57 799 | 44 943 |
| Augmentation des stocks | 2 224 | 660 |
| (Diminution) augmentation des charges payées d'avance | (1 713) | 1 213 |
| Diminution de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées | 75 | 71 |
| Charge d'assainissement des sites contaminés réduisant le passif | 54 | 142 |
| Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais en ayant une incidence sur les autorisations | 58 439 | 47 029 |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 894 418 | 804 804 |

b) Autorisations fournies et utilisées

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|---|----------------|----------------|
| Autorisations fournies : | | |
| Crédit 60 – Dépenses de fonctionnement | 398 783 | 411 933 |
| Crédit 65 – Dépenses en capital | 32 829 | 42 309 |
| Crédit 70 – Subventions et contributions | 293 916 | 260 466 |
| Montants législatifs : | | |
| Revenus selon l'article 5(1) (e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> | 291 590 | 188 038 |
| Cotisations aux régimes d'avantages sociaux | 53 843 | 56 812 |
| Produits d'aliénation de biens excédentaires de l'État | 308 | 534 |
| Frais d'agences de recouvrement | 1 | 5 |
| Perte sur opérations de change | - | - |
| Moins : | | |
| Recettes disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs | (156 710) | (142 539) |
| Autorisations périmées : | | |
| Affectations bloquées – Fonctionnement | (9 319) | (5 091) |
| Affectations bloquées – Subventions et contributions | (6 873) | - |
| Affectations bloquées – Capital | - | (76) |
| Autorisations non dépensées – Subventions et contributions | (3 007) | (7 226) |
| Autorisations non dépensées – Capital | (521) | - |
| Autorisations non dépensées – Fonctionnement | (422) | (361) |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 894 418 | 804 804 |

4. Modifications comptables

En 2014, le CNRC a augmenté le seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles de 5 000 \$ à 10 000 \$. Le seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles a été changé selon le seuil établi par la *Norme comptable 3.1 du Conseil du trésor – Immobilisations*. Les changements significatifs aux états financiers consolidés du CNRC sont décrits ci-dessous. Les changements ont été appliqués rétroactivement, et l'information comparative de 2013 a été redressée.

Les immobilisations corporelles ayant un coût initial de moins de 10 000 \$ ont été radiées et le solde des immobilisations corporelles a été réduit de 11 304 000 \$ (14 423 000 \$ en 2013).

En raison de ce changement de méthode comptable, la charge d'amortissement a été réduite de 3 251 000 \$ (3 579 000 \$ en 2013) et les charges de fonctionnement ont été augmentées de 132 315 \$ (1 677 000 \$ en 2013) pour les achats d'immobilisations corporelles ayant un coût initial de moins de 10 000 \$.

Les effets de la modification comptable sur les informations comparatives sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2013 Avant ajustement | Effet de la modification | 2013 Redressé |
|---|------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| État consolidé de la situation financière | | | |
| Immobilisations corporelles | 537 827 | (14 423) | 523 404 |
| Total des actifs non-financiers | 559 897 | (14 423) | 545 474 |
| Situation financière nette ministérielle | 565 750 | (14 423) | 551 327 |
| État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle | | | |
| Total des charges | 915 025 | (1 902) | 913 123 |
| Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice | 525 205 | (16 325) | 508 880 |
| Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice | 565 750 | (14 423) | 551 327 |

5. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CNRC :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|--|----------------|----------------|
| Créditeurs – parties externes | 95 348 | 127 569 |
| Créditeurs – autres ministères et organismes (note 14) | 14 611 | 16 844 |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 29 532 | 21 459 |
| Retenues de garantie | 790 | 1 055 |
| Passifs pour l'assainissement | 168 | 197 |
| Taxes de vente à payer | 380 | 364 |
| Créditeurs – TCFH | 321 | 72 |
| Total des crédoiteurs et des charges à payer | 141 150 | 167 560 |

Dans son *Plan d'action économique 2012*, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. Des mesures d'économies additionnelles ont aussi été mises en place par le CNRC. En conséquence, le CNRC a comptabilisé au 31 mars 2014 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi de 1 840 000 \$ (1 578 000 \$ en 2013) dans ses salaires et avantages sociaux à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

6. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondants à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Solde d'ouverture | 11 407 | 15 151 |
| Fonds reçus | 26 438 | 31 213 |
| Revenus constatés | <u>(28 232)</u> | <u>(34 957)</u> |
| Solde de clôture | 9 613 | 11 407 |
| Revenus reportés – TCFH | 267 | 91 |
| Total des revenus reportés | 9 880 | 11 498 |

7. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CNRC participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CNRC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le Régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2014, les charges s'élèvent à 37 856 722 \$ (40 563 757 \$ en 2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,6 fois (1,7 fois en 2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,5 fois (1,6 fois en 2013) les cotisations des employés.

La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le CNRC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés représentés et non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|--|---------------|---------------|
| Obligations au titre des prestations constituées, début de l'exercice | 67 241 | 68 332 |
| Charge pour l'exercice | 2 906 | 7 138 |
| Prestations versées pendant l'exercice | (17 984) | (8 229) |
| Obligations au titre des prestations constituées, fin de l'exercice | 52 163 | 67 241 |

8. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs du CNRC :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|---|---------------|---------------|
| Débiteurs des parties externes | 27 749 | 26 377 |
| Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 14) | 3 103 | 4 516 |
| Débiteurs – TCFH | <u>117</u> | <u>75</u> |
| | 30 969 | 30 968 |
| Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes | <u>(774)</u> | <u>(327)</u> |
| Débiteurs bruts | 30 195 | 30 641 |
| Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement | (108) | (76) |
| Débiteurs nets | 30 087 | 30 565 |

9. Encaisse et placements

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|---|--------------|--------------|
| Encaisse et placements détenus par TCFH | 2 436 | 2 529 |
| Placements en actions | - | 215 |
| Encaisse et placements | 2 436 | 2 744 |

Les placements en actions comprennent des actions de deux sociétés publiques (trois en 2013) et une société fermée (une en 2013). Ces actions ont été obtenues pour des règlements de dettes ou par des opérations non monétaires. Le CNRC envisagera de se dessaisir au moment opportun de placements en actions en tenant compte des intérêts, de la liquidité du marché et de la croissance prévue de l'entreprise concernée.

Le CNRC a enregistré une baisse de la valeur de ses placements en actions dans une société publique pour un montant de 25 868 \$ (129 346 \$ en 2013).

La valeur comptable nette des placements en actions au 31 mars 2014 étaient de 3 \$ (214 917 \$ en 2013). La juste valeur des placements en actions dans des sociétés publiques étaient de 568 \$ (107 685 \$ en 2013). La juste valeur des entreprises privées n'est pas déterminable.

10. Placements de fonds de dotation

Le compte a été créé en application de l'alinéa 5(1) (f) de la Loi sur le CNRC afin d'inscrire le reliquat de la succession de feu H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du revenu annuel net du fonds de dotation sert à financer annuellement le prix H.L. Holmes. Ce prix offre aux étudiants de niveau postdoctoral la possibilité d'étudier dans des écoles supérieures ou des instituts de recherches de réputation mondiale sous la direction de chercheurs de renom.

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|---|--------------|--------------|
| Placements de fonds de dotation, début de l'exercice | 4 812 | 4 724 |
| Revenu net de la dotation | 144 | 196 |
| Prix donnés | (76) | (108) |
| Placements de fonds de dotation, fin de l'exercice | 4 880 | 4 812 |

Le portefeuille des placements de fonds de dotation a eu un rendement effectif moyen de 3,63 % (3,99 % en 2013) et un terme à échéance moyen de 3,67 années au 31 mars 2014 (3,92 années au 31 mars 2013). La juste valeur des placements de dotation au 31 mars 2014 était de 5 143 557 \$ (5 141 690 \$ en 2013).

11. Immobilisations corporelles

| Catégorie d'immobilisations corporelles | Coût | | | | | Amortissement cumulé | | | | | Valeur comptable nette | |
|--|-------------------|---------------|-----------------|---------------------------|------------------|----------------------|-----------------|--------------|---------------------------|------------------|------------------------|------------------------|
| | Solde d'ouverture | Acquisitions | Ajustements (1) | Aliénations et radiations | Solde de clôture | Solde d'ouverture | Amortissement | Ajustements | Aliénations et radiations | Solde de clôture | 2014 | 2013 Redressé (note 4) |
| Terrains | 9 879 | - | - | (67) | 9 812 | - | - | - | - | - | 9 812 | 9 879 |
| Bâtiments et installations | 714 567 | 9 727 | 6 278 | - | 730 572 | (450 485) | (21 882) | - | - | (472 367) | 258 205 | 264 082 |
| Travaux et infrastructure | 26 444 | 1 556 | 1 208 | 1 | 29 209 | (16 734) | (1 507) | - | - | (18 241) | 10 968 | 9 710 |
| Machinerie, matériel et mobilier de bureau | 496 684 | 19 420 | 5 950 | (25 450) | 496 604 | (362 522) | (26 679) | (427) | 21 751 | (367 877) | 128 727 | 134 162 |
| Matériel informatique | 41 547 | 32 | (2 675) | (2 142) | 36 762 | (35 804) | (2 261) | 2 605 | 2 166 | (33 294) | 3 468 | 5 743 |
| Logiciels informatiques | 17 644 | 568 | 1 351 | (654) | 18 909 | (13 633) | (1 927) | 427 | 630 | (14 503) | 4 406 | 4 011 |
| Véhicules | 3 112 | 262 | 12 | (258) | 3 128 | (2 201) | (223) | (12) | 256 | (2 180) | 948 | 911 |
| Aéronefs | 11 986 | 354 | 17 | (40) | 12 317 | (10 425) | (41) | - | 40 | (10 426) | 1 891 | 1 561 |
| Améliorations locatives | 17 352 | - | - | - | 17 352 | (5 009) | (772) | - | - | (5 781) | 11 571 | 12 343 |
| Immobilisations en construction | 33 011 | 25 871 | (14 793) | (257) | 43 832 | - | - | - | - | - | 43 832 | 33 011 |
| Immobilisations corporelles louées | 64 036 | - | (336) | - | 63 700 | (20 844) | (2 581) | 123 | - | (23 302) | 40 398 | 43 192 |
| Immobilisations corporelles – TCFH | 21 061 | 947 | 545 | (63) | 22 490 | (16 262) | (620) | - | 62 | (16 820) | 5 670 | 4 799 |
| Total | 1 457 323 | 58 737 | (2 443) | (28 930) | 1 484 687 | (933 919) | (58 493) | 2 716 | 24 905 | (964 791) | 519 896 | 523 404 |

(1) Les ajustements incluent les immobilisations en construction de 14 973 000 \$ qui ont été transférées à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'immobilisation.

Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu de la machinerie, matériel et mobilier de bureau ayant un coût de 100 607 \$ dont l'amortissement cumulé s'élève à 100 605 \$ (valeur comptable nette de 2 \$) venant de divers ministères. Le CNRC a aussi transféré de la machinerie, matériel et mobilier de bureau, du matériel informatique ainsi que des logiciels informatiques ayant un coût de 3 014 505 \$ dont l'amortissement cumulé s'élève à 2 846 359 \$ (valeur comptable de 168 146 \$) à un autre ministère.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 est de 58 492 826 \$ (61 058 390 \$ en 2013).

Au 31 mars 2014, le CNRC détenait neuf baux pour des terrains (neuf en 2013) pour un coût annuel nominal. Dans ces cas, le CNRC possède le bâtiment sur le terrain loué. La juste valeur des terrains loués pour ces opérations non monétaires n'a pas pu être déterminée au début du contrat de location. Alors, ils sont comptabilisés à une valeur nominale.

Le 21 mars 1996, le CNRC a conclu une opération non monétaire, soit un bail avec l'Université Western Ontario par laquelle la propriété louée a été fournie au CNRC pendant vingt-cinq années à un coût nominal d'un dollar. La propriété a été comptabilisée comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 10 000 000 \$. L'amortissement annuel de 400 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié à la propriété louée.

Le 23 mai 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Alberta à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail offre un terme d'un an avec des options de renouvellement sur dix occasions séquentielles, chacun des neuf premiers renouvellements étant d'une période de cinq ans, et le dixième étant d'une période de quatre ans. Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 44 400 000 \$. L'amortissement annuel de 1 776 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

Le 1^{er} septembre 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail offre un terme de dix-neuf mois avec des options de renouvellement pour sept périodes additionnelles de cinq ans, et une période additionnelle de trois ans et cinq mois (jusqu'au 31 août 2046). Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 9 300 000 \$. L'amortissement annuel de 372 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

12. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du CNRC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le CNRC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les obligations contractuelles des paiements de transfert ainsi que les principales obligations contractuelles d'exploitation pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 et après | Total |
|---------------------------------|----------------|---------------|--------------|--------------|------------------|----------------|
| Paiements de transfert | 132 136 | 11 086 | 572 | 87 | - | 143 881 |
| Contrats d'exploitation | 36 742 | 5 256 | 2 781 | 2 425 | - | 47 204 |
| Total | 168 878 | 16 342 | 3 353 | 2 512 | - | 191 085 |

Les obligations contractuelles liées aux paiements de transfert à TCFH, telles que présentées à la note 14c), ont été exclues des obligations contractuelles.

13. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Il existe deux catégories de passifs éventuels :

a) Passif environnemental

i) Passif pour l'assainissement

Le CNRC a identifié trois sites (quatre sites en 2013) dont le CNRC est tenu, ou probablement tenu, d'assainir pour lequel un passif d'assainissement de 168 400 \$ (197 000 \$ en 2013) a été comptabilisé dans les crédettes et charges à payer. L'estimation a été préparée en utilisant les taux du marché courant et est basée sur les résultats des tests préliminaires effectués par le CNRC sur les sites présumés. Le CNRC a aussi identifié un site (aucun en 2013) où du travail d'assainissement sera nécessaire, par contre, le passif ne peut être raisonnablement estimé car les options d'assainissement n'ont pas été identifiées. Les efforts déployés par le CNRC pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le CNRC durant l'exercice au cours duquel il est probable qu'ils se matérialiseront et qu'il sera possible d'en établir une estimation raisonnable.

ii) Obligations futures pour la restauration des immobilisations

Le CNRC a comptabilisé 280 000 \$ (273 000 \$ en 2013) à titre d'obligations futures pour la restauration des immobilisations dans les états financiers consolidés en raison de ses obligations légales de mettre hors service des systèmes d'entreposage de produits pétroliers et de produits pétroliers dérivés. Les flux de trésorerie futurs prévus sans actualisation qui sont requis pour établir l'obligation future pour la restauration des immobilisations sont estimés à 426 000 \$ (435 000 \$ en 2013). Le passif lié aux flux de trésorerie futurs prévus, tel que reflété dans les états financiers consolidés, a été actualisé au moyen d'un taux moyen pondéré de 3,27 % (3,38 % en 2013) qui est basé sur les Obligations de référence du gouvernement du Canada. Cette obligation sera réglée au courant de la vie utile des immobilisations corporelles d'exploitation. Le tableau suivant présente un sommaire des changements dans les obligations futures pour la restauration des immobilisations :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|---|------------|------------|
| Obligations futures pour la restauration des immobilisations, début de l'exercice | 273 | 265 |
| Charge de désactualisation des obligations futures pour la restauration des immobilisations | 7 | 8 |
| Obligations futures pour la restauration des immobilisations, fin de l'exercice | 280 | 273 |

Les autres obligations futures pour la restauration des immobilisations, tel que le coût associé au nettoyage et à la disposition de l'amiante et les autres substances désignées présentes dans les bâtiments et installations du CNRC n'ont pas été constatées dans les états financiers consolidés étant donné qu'elles sont assujetties à plusieurs incertitudes. Le CNRC encourt généralement les coûts de nettoyage et de disposition de substances réglementées lors des rénovations majeures. Par conséquent, le moment et l'étendue de ces rénovations, tout comme les justes valeurs connexes, ne peuvent être raisonnablement estimés. Des changements relatifs à ces hypothèses et incertitudes pourraient influencer de façon significative les actifs et les passifs du CNRC ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation associées aux obligations futures pour la restauration des immobilisations qui en résulteraient.

b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du CNRC dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour deux réclamations étaient toujours en instance au 31 mars 2014 (trois en 2013). Le CNRC a une réclamation qui était reliée à des frais susceptibles de devenir un passif dont le montant est déterminable (une en 2013), aucune réclamation qui était reliée à des frais susceptibles de devenir un passif dont le montant est indéterminable (aucune en 2013) et une réclamation qui n'est pas susceptible de devenir un passif (deux en 2013). Le CNRC a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquelles un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée.

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CNRC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CNRC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes

Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes du gouvernement. Ces services fournis gratuitement ont été constatés comme suit à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|---|---------------|---------------|
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires fournies par le Conseil du Trésor | 27 754 | 29 317 |
| Services liés à l'unité des services de courriels, de centres de données, du réseau et de l'unité de soutien à l'unité des services de courriels de centres de données, du réseau ainsi que l'acquisition et la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour les dispositifs d'utilisateurs locaux fournis par Services partagés Canada | 16 447 | 16 146 |
| Services juridiques fournis par Justice Canada | 376 | 600 |
| Indemnités d'accidents du travail fournies par Emploi et Développement Social Canada | 246 | 259 |
| Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | 175 | 176 |
| Total | 44 998 | 46 498 |

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC.

Les activités liées à l'unité des services de courriels, de centres de données et du réseau ainsi que l'unité de soutien à l'unité de services de courriels de centres de données et du réseau ont été transférées le 15 novembre 2011 à Services partagés Canada (SPC) ainsi que les activités liées à l'acquisition et la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour les dispositifs d'utilisateurs locaux ont été transférées à SPC le 3 avril 2013. Les services fournis après la date de transfert ont été constatés comme services fournis gratuitement.

b) Autres transactions entre apparentés

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|--|-------------|-------------|
| Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral | 3 103 | 4 516 |
| Sommes à payer aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral | 14 611 | 16 844 |
| Charges - autres ministères et organismes du gouvernement fédéral | 70 651 | 67 352 |
| Revenus - autres ministères et organismes du gouvernement fédéral | 55 886 | 54 297 |

Les charges et revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

c) Société du Télescope Canada-France-Hawaii

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non-gouvernemental :

Le CNRC est un membre fondateur de la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH), une organisation à but non-lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État d'Hawaii pour concevoir, construire et exploiter un grand télescope optique près du sommet de Mauna Kea, à Hawaii, aux États-Unis, avec des laboratoires, des équipements et des installations connexes. La Société a été créée en 1974 par une entente tripartite entre le CNRC, le Centre National de la Recherche Scientifique de la France, et l'Université d'Hawaii. Le CNRC verse des cotisations annuelles pour financer 42,5 % des coûts des opérations du télescope et ne reçoit aucun avantage direct en échange. Toutefois, en raison de la contribution du CNRC, le Canada bénéficie d'un accès à des heures d'utilisation du télescope à des fins d'observation pour les astronomes canadiens. En tant que membre fondateur, le CNRC peut nommer quatre des dix administrateurs siégeant au conseil d'administration. La relation du CNRC avec TCFH répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats du TCFH sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. En 2014 le CNRC a versé 3,3 millions de dollars pour le TCFH (3,1 millions de dollars en 2013). Ces contributions sont éliminées à la consolidation. L'information financière condensée du TCFH pour la période terminée le 31 décembre est comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Total de l'actif | 18 384 | 17 980 |
| Total du passif | 2 094 | 1 598 |
| Total de l'actif net non affecté | 16 290 | 16 382 |
| Revenus totaux | 8 951 | 8 569 |
| Charges totales | 9 204 | 9 495 |
| Résultats nets des activités | (253) | (926) |

Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TCFH sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 12) et sont les suivantes :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 et après | Total |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|--------------|
| TCFH | 3 632 | 3 728 | 3 821 | 3 917 | 4 015 | 19 113 |

15. Transferts en provenance/ à destination d'autres ministères

À compte du 3 avril 2013, le CNRC a transféré la responsabilité des services liés à l'acquisition et à la fourniture de matériel informatique et de logiciels, incluant les logiciels de sécurité, pour les dispositifs d'utilisateurs finaux à SPC selon le décret du Conseil privé C.P. 2013-0368. Le CNRC a aussi transféré des logiciels ayant une valeur comptable nette de 21 119 \$ à cette date. Durant la période de transition s'étalant du 4 avril 2013 au 31 mars 2014, le CNRC a continué la gestion des activités transférées pour le compte de SPC. Conséquemment, le CNRC a transféré des charges payées d'avance de 418 336 \$ et des créditeurs et charges à payer de 406 400 \$ au 31 mars 2014.

De plus, le CNRC a reçu de la machinerie, matériel et mobilier de bureau de divers ministères. Le CNRC a aussi transféré de la machinerie, matériel et mobilier de bureau, du matériel informatique ainsi des logiciels informatiques à un autre ministère. Les transactions sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 2014 | 2013 |
|--|-------------|-------------|
| Transfert d'immobilisations à SPC – 3 avril 2013 | 21 | - |
| Transfert de charges payées d'avance à SPC – 31 mars 2014 | 418 | - |
| Transfert de créditeurs en fin d'exercice à SPC – 31 mars 2014 | (406) | - |
| Transferts nets d'immobilisation corporelles | 147 | (525) |
| Règlements de créditeurs pour SPC | - | 1 053 |
| Total | 180 | 528 |

16. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes (AAP) du CNRC. Le CNRC alloue les transactions par AAP conformément aux principes de gérance en fonction du portefeuille, de la direction ou du PARI qui est responsable de la gestion de la ressource.

La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges et les revenus pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | Technologies de fabrication | TIC et technologies émergentes | Aide à la recherche industrielle | Technologies en santé et en sciences de la vie | Énergie et technologies environnementales | Infrastructure nationale en science et en technologie | Information scientifique, technique et médicale | Services internes | 2014 Total | 2013 Total Redressé (note 4) |
|--|-----------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--|---|---|---|-------------------|-------------------|-------------------------------------|
| Paiements de transfert | | | | | | | | | | |
| Subventions et contributions | - | - | 224 722 | - | - | 53 165 | - | 509 | 278 396 | 247 662 |
| Total des paiements de transfert | - | - | 224 722 | - | - | 53 165 | - | 509 | 278 396 | 247 662 |
| Charges de fonctionnement | | | | | | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux des employés | 94 257 | 39 492 | 47 735 | 64 743 | 29 029 | 32 200 | 11 573 | 85 760 | 404 789 | 428 547 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 10 541 | 7 906 | 632 | 9 279 | 1 923 | 4 321 | 10 386 | 30 696 | 75 684 | 73 431 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 9 963 | 6 365 | 34 | 7 089 | 3 978 | 3 520 | 354 | 27 190 | 58 493 | 61 058 |
| Services professionnels | 7 143 | 6 719 | 4 495 | 3 359 | 1 720 | 3 995 | 998 | 24 779 | 53 208 | 51 048 |
| Réparations et entretien | 2 334 | 2 581 | 46 | 1 937 | 321 | 300 | 33 | 9 898 | 17 450 | 12 298 |
| Paiements en remplacement d'impôts | - | - | - | - | - | - | - | 15 559 | 15 559 | 14 485 |
| Transport et communication | 3 351 | 960 | 2 418 | 1 506 | 941 | 2 129 | 83 | 1 863 | 13 251 | 12 910 |
| Locations | 531 | (86) | 1 551 | 79 | 32 | 74 | - | 5 081 | 7 262 | 7 088 |
| Prix | 3 | 1 | 1 | - | 59 | - | 3 | 2 359 | 2 426 | 1 618 |
| Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | 288 | 302 | - | 3 192 | 57 | 10 | 15 | (1 484) | 2 380 | 126 |
| Coûts des biens vendus | 329 | 1 346 | - | - | - | 338 | - | 25 | 2 038 | 654 |
| Information | 297 | 63 | 115 | 87 | 42 | 34 | 22 | 730 | 1 390 | 1 756 |
| Mauvaises créances | - | - | - | - | - | - | - | 680 | 680 | 14 |
| Autres | (75) | 11 | (5) | (18) | (3) | 200 | - | 298 | 408 | 428 |
| Perte sur vente d'un placement en actions | - | - | - | - | - | - | - | 103 | 103 | - |
| Total des charges de fonctionnement | 128 962 | 65 660 | 57 022 | 91 253 | 38 099 | 47 121 | 23 467 | 203 537 | 655 121 | 665 461 |
| Total des charges | 128 962 | 65 660 | 281 744 | 91 253 | 38 099 | 100 286 | 23 467 | 204 046 | 933 517 | 913 123 |
| Revenus | | | | | | | | | | |
| Services de recherche | 20 077 | 6 584 | - | 16 312 | 5 163 | 1 961 | - | - | 50 097 | 50 441 |
| Services techniques | 46 872 | 6 076 | 723 | 2 337 | 10 974 | 4 005 | 4 713 | 2 192 | 77 892 | 79 530 |
| Propriété intellectuelle, redevances et frais | 976 | - | - | 29 | - | - | - | 8 352 | 9 357 | 8 455 |
| Vente de biens et de produits d'information | 3 042 | 1 391 | - | 26 | 4 | 1 396 | - | 19 | 5 878 | 4 422 |
| Location | 36 | - | - | 9 | - | - | - | 5 706 | 5 751 | 6 215 |
| Subventions et contributions | - | 150 | - | 485 | - | - | - | 2 305 | 2 940 | 2 884 |
| Avantages incitatifs relatifs à des baux | - | - | - | - | - | - | - | 2 548 | 2 548 | 2 548 |
| Autres | - | 49 | - | 3 | 2 | 1 243 | - | 706 | 2 003 | 649 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | - | - | - | - | - | - | - | (117) | (117) | 128 |
| Total des revenus | 71 003 | 14 250 | 723 | 19 201 | 16 143 | 8 605 | 4 713 | 21 711 | 156 349 | 155 272 |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 57 959 | 51 410 | 281 021 | 72 052 | 21 956 | 91 681 | 18 754 | 182 335 | 777 168 | 757 851 |

17. Instruments financiers

Les instruments financiers du CNRC se composent de débiteurs, de placements ainsi que de créiteurs et charges à payer. Sauf mention contraire, la direction est d'avis que le CNRC n'est pas exposé à des risques importants en matière d'intérêts, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire dans les présents états financiers consolidés, la direction est d'avis que les valeurs comptables des instruments financiers correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

18. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

**Annexe à la Déclaration de responsabilité de la
direction englobant le contrôle interne en matière
de rapports financiers (non-auditée)**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

1. Introduction

Le présent document présente de l'information sommaire sur les mesures prises par le CNRC pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs du CNRC, son mandat et ses activités de programme se trouvent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2013-2014 et dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Le CNRC est doté d'une structure de gouvernance et de reddition des comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne ministériel, approuvé par l'administrateur général, est en place. Il comprend :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités de la haute direction dans ses secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- un code de valeurs et d'éthique;
- des activités de communication courantes et de formation sur les exigences législatives, les politiques et les procédures de saine gestion financière et de contrôle;
- des moyens de surveillance semestrielle et des mises à jour régulières sur la gestion du contrôle interne ainsi que les rapports d'évaluation et du plan d'action à l'intention de l'administrateur général et de la haute direction du CNRC et, le cas échéant, au Comité ministériel de vérification.

Le comité ministériel de vérification prodigue des conseils à l'administrateur général sur la pertinence et le fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du CNRC.

2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

Le CNRC a recours à d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers, comme il est précisé ci-après :

Ententes communes

- Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada exerce une gestion centrale du versement des salaires et de l'acquisition de biens et services conformément aux pouvoirs délégués par le ministère, ainsi que de l'offre de certains locaux en son nom.

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit au CNRC les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions, par exemple, la charge accumulée liée aux indemnités de départ.
- Le ministère de la Justice du Canada fournit les services juridiques au CNRC.
- Services partagés Canada fournit au CNRC des services d'infrastructure de technologie de l'information dans les domaines des centres de données et des services de réseau. La portée et les responsabilités sont abordées dans l'accord interministériel entre Services partagés Canada et le CNRC.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle au cours de l'exercice 2013-2014

Les principales conclusions et les ajustements majeurs requis selon les activités d'évaluation de l'année en cours sont résumés ci-dessous.

3.1 Nouveaux contrôles clés ou contrôles grandement modifiés

Le CNRC privilégie, depuis le 1^{er} avril 2012, une approche axée sur les programmes et centrée sur l'industrie, ce qui représente, pour l'organisation, une profonde réorientation. Cette réorientation a apporté, entre autres, des changements importants au niveau des processus liés aux revenus. Le CNRC poursuit sa mise en œuvre des processus liés aux revenus et a commencé l'évaluation de l'efficacité de conception pour certains processus liés aux revenus pour l'exercice 2013-2014.

Au cours de ce même exercice, le CNRC a augmenté le seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles, le faisant passer de 5 000 \$ à 10 000 \$. Ce seuil a été modifié afin de refléter le seuil prescrit par la norme de comptabilité 3.1 du Conseil du Trésor – Immobilisations.

Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du CNRC a ajouté des caractéristiques au système de gestion des contributions existant, notamment la capacité pour les bénéficiaires de présenter des demandes de remboursement par voie électronique. Pour soutenir cette initiative, le CNRC a mis en œuvre des contrôles financiers supplémentaires et normalisé d'autres procédures dans la gestion des accords de contribution.

3.2 Programme de surveillance continue

Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, le CNRC a mené à bien son évaluation des contrôles financiers relatifs aux processus d'affaires de l'approvisionnement au paiement, des paiements de transferts, des immobilisations, de la gestion de la paie, des revenus et des comptes débiteurs, et de la gestion des données principales des processus opérationnels.

Dans la plupart des cas, les contrôles clés mis à l'essai se sont déroulés comme voulu, mais le CNRC a pu déterminer les mesures correctives requises suivantes :

- *Approvisionnement au paiement* : des incohérences ont été remarquées concernant l'application de l'engagement des dépenses et de l'article 34 concernant les dépenses liées aux paiements effectués à d'autres ministères par des règlements interministériels.

Un plan d'action visant à remédier à ces incohérences a été élaboré et mis en œuvre (terminé).

- *Paiements de transfert* : de vraies améliorations ont été constatées en ce qui concerne l'application de la vérification des comptes en vertu de l'article 34; les procédures appliquées s'étant en effet avérées conformes pour la plupart des fichiers examinés. Le CNRC travaille à la mise en œuvre d'une nouvelle version du système de gestion des contributions ainsi qu'à des procédures opérationnelles plus officielles et plus normalisées en ce qui a trait à la vérification des comptes (en cours).
- *Immobilisations* : similaire à l'évaluation de l'exercice précédent; des possibilités d'amélioration demeurent à l'égard de certains contrôles financiers clés touchant les processus de niveau inférieur pour les immobilisations. La mise en œuvre du plan d'action de la direction a commencé, avec la centralisation de certaines fonctions et responsabilités liées à la supervision. Les responsabilités de garde de niveau inférieur sont en cours de traitement, car elles nécessitent une clarification (en cours).
- *Paie* : application de mesures correctives visant à combler les lacunes entre le CNRC et le cadre d'administration de la paie du gouvernement du Canada (reporté à des années ultérieures en raison du faible niveau de risque).

Les problèmes de séparation des tâches ont été traités et corrigés (terminé).

- *Stocks* : mesures correctives mises en œuvre pour résoudre les problèmes repérés dans le traitement des stocks destinés à la consommation interne en ce qui concerne la séparation des tâches, l'engagement des dépenses et l'approbation des régularisations et des sorties du bilan (terminé).
- *Données principales* : renforcement et normalisation accrue des processus et des procédures de tenue des dossiers centraux sur les fournisseurs et les clients (en cours).
- *Application de la Délégation d'autorité (ADA)* : au cours de l'exercice 2012-2013, la nouvelle ADA a éliminé la plupart des rôles conflictuels non identifiés dans le système financier. La deuxième phase, qui est en cours d'élaboration, donnera lieu à la possibilité d'une autorisation électronique et éliminera tous les rôles conflictuels non identifiés (en cours).
- *Revenus* : en 2012-2013, le cadre de contrôle des revenus a été rationalisé, renforcé et normalisé, et une surveillance continue des dossiers liés aux revenus a été mise en œuvre. En raison de l'importance des changements apportés aux processus opérationnels, la surveillance continue a révélé que certains éléments n'étaient pas assez fermement établis dans les opérations. Afin de garantir une évaluation complète de l'efficacité opérationnelle, d'autres analyses ont été menées pour veiller à la bonne consignation des revenus (en cours).

4. Plan d'action du CNRC

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2013-2014

Le CNRC a continué de mener ses activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice antérieur, comme l'indique le tableau suivant.

| Plan cyclique de surveillance continue pour l'exercice en cours | État |
|--|--|
| Paie | Exécuté comme prévu; aucune mesure corrective nécessaire. |
| Approvisionnement au paiement, paiements de transfert, immobilisations | Exécuté comme prévu. Des mesures correctives ont été communiquées aux responsables des processus; certaines sont terminées et d'autres sont en cours. |
| Revenus, débiteurs et recettes, gestion des données principales | Évaluation et réévaluation de l'efficacité de conception exécutées. L'évaluation de l'efficacité du fonctionnement de certains processus a été reportée ou effectuée différemment en raison de retards dans l'application complète du plan d'action de la direction. |

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CNRC n'a mené aucun travail supplémentaire par rapport aux progrès effectués en matière de surveillance continue.

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les années suivantes

Le plan cyclique de surveillance continue du CNRC au cours des trois prochaines années, selon la validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et les redressements connexes au plan de surveillance continue au besoin, est indiqué dans le tableau suivant.

| Secteurs de contrôle clés | Exercice 2014-2015 | Exercice 2015-2016 | Exercice 2016-2017 |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Contrôles au niveau de l'entité | √ | √ | √ |
| Contrôles généraux de TI gérés par le CNRC | √ | √ | √ |
| Approvisionnement au paiement | √ | √ | √ |
| Paiements de transferts | √ | √ | √ |
| Immobilisations | √ | √ | √ |
| Stocks | | √ | |
| Paie | | √ | √ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Revenus, débiteurs et recettes | √ | √ | √ |
| Données principales – fournisseurs et clients | | √ | |

Outre le travail de surveillance continue effectué en fonction du plan cyclique, le CNRC planifie revoir les mesures correctives exécutées en 2014-2015 dans tous les domaines dans lesquels des problèmes ont été notés à la section 3. Le CNRC entend également continuer à prendre des mesures correctives en ce qui concerne les ajustements à apporter qui ont été recensés dans le cadre de ses évaluations. Lorsque de nouveaux processus d'affaires sont introduits ou que d'importants changements ont lieu dans les processus de contrôle interne, le CNRC identifiera, analysera et évaluera de façon proactive les contrôles clés en fonction des risques connexes. Les résultats seront intégrés au plan d'évaluation et au programme de surveillance continue.